

# Règlement plateforme enLien.ch

## I. PLATEFORME ENLIEN.CH

1. La plateforme enLien.ch est une solution informatique mutualisée pour les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL). Elle permet de publier des annonces et de comptabiliser des échanges dans un SEL et entre les SEL (InterSEL).
2. La plateforme enLien offre à chaque SEL qui l'utilise:
  - espace dédié et personnalisable
  - espace InterSEL permettant les interactions entre les SEL utilisant la plateforme
  - possibilité de développer des nouvelles fonctionnalités
3. La plateforme enLien.ch permet de:
  - développer des solutions sans argent
  - valoriser les compétences et l'engagement de chacun
  - créer des liens

## II. UTILISATION

4. Pour rejoindre la plateforme enLien.ch, un SEL doit:
  - être informé du fonctionnement des SEL, de la plateforme et de l'association enLien
  - remplir un formulaire en indiquant les détails qui permettent de configurer son espace
  - présenter tous ses documents officiels
  - être approuvé par le Groupe de Gestion de l'association enLien
  - accepter le fonctionnement de la plateforme et les relations InterSEL
  - rejoindre l'association et accepter ce règlement
5. Le SEL informe le Groupe de Gestion de tout changement dans son fonctionnement et ses documents officiels.
6. La plateforme enLien.ch est utilisée par deux types de SEL:
  - SEL traditionnel
  - SEL spécial

## III. SEL TRADITIONNEL

7. Les caractéristiques d'un SEL traditionnel sont:
  - réseau local
  - fonctionnement en troc multilatéral
  - échanges sans argent
  - unité d'échange basée sur le temps
  - coups de main ponctuels, non-contractuels et non-professionnels
8. Pour assurer un fonctionnement légal et empêcher la création de fausse monnaie, chaque SEL traditionnel s'engage à:
  - interdire les annonces avec argent (exceptés les remboursements des frais)
  - interdire les annonces professionnelles
  - appliquer le crédit mutuel
  - mettre des limites aux comptes de ses membres (max +/- 25 heures)
  - exiger que le compte du membre soit ramené à zéro lors de son départ
  - avant la suppression d'un compte, mettre à zéro le solde par le compte central
  - ne pas utiliser un "puits sans fond" (limiter les comptes spéciaux à -500 heures)
  - équilibrer le compte central du SEL

#### IV. SEL SPECIAL

9. Un SEL spécial permet à ses membres de sortir du cadre de fonctionnement traditionnel défini par les points 7 et 8.
10. L'Assemblée Générale peut annuler la décision du Groupe de Gestion d'accepter un SEL spécial sur la plateforme ou imposer des conditions supplémentaires.

#### V. FINANCEMENT

11. L'Assemblée Générale détermine chaque année un budget en unités SEL et en francs pour le développement et la gestion de la plateforme.
12. Dès la deuxième année d'utilisation de la plateforme, chaque SEL contribue aux frais de gestion et de développement par:
  - cotisation annuelle en francs par SEL
  - contribution annuelle en unités SEL par membre du SELCes montants sont décidés chaque année par l'Assemblée Générale.
13. L'Assemblée Générale peut décider de conditions financières différentes pour un SEL spécial en particulier.
14. Il est possible d'utiliser d'autres moyens de financement pour une fonctionnalité spécifique.
15. Le Groupe de Gestion détermine la façon dont les différentes tâches concernant la plateforme sont rétribuées.

#### VI. DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME

16. Le Groupe de Gestion donne des mandats pour la réalisation de nouvelles fonctionnalités, selon le budget disponible.
17. Toute personne peut offrir ses compétences au Groupe de Gestion pour réaliser une fonctionnalité en particulier.
18. Chaque SEL s'engage à trouver les ressources nécessaires pour réaliser les fonctionnalités spécifiques dont il a besoin. Il contacte au préalable les autres SEL pour connaître leur intérêt et engagement.
19. Les nouvelles fonctionnalités sont partagées avec les autres SEL intéressés.

*Version du 17.11.2018*

## Réflexions catégories

1. services et savoirs
2. activités et loisirs
3. fait maison
4. prêts
5. dons
6. facteur/factrice
7. seconde main
8. divers

Garder les existants?

Objet de l'annonce:

1. service
2. savoir(-faire)
3. bien
4. activité ?

Relations économiques:

1. prestation
2. prêt
3. don
4. facteur/factrice